



DEAS- DGS  
Service du médecin cantonal  
Rue Adrien-Lachenal 8  
1207 Genève

N/réf. : SC  
V/réf. :

Genève, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

**Rapport d'activité législature 2014-2018**  
**1<sup>ère</sup> année**  
**(1<sup>er</sup> juin 2014 - 31 mai 2015)**

**Commission consultative chargée d'évaluer  
les titres étrangers en médecine**  
**(DEAS - Z 354)**

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF ; A 2 20) ;
- Article 7, lettre k, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF ; A 2 20.01) ;
- Article 29A du règlement sur les professions de la santé, du 22 août 2006 (RPS ; K 3 02.01).

**II. Compétences légales de la commission**

La commission a pour tâche d'évaluer les titres étrangers en médecine émis par des universités de pays hors Union Européenne (UE). Elle est chargée d'émettre des préavis à l'intention de la direction générale de la santé en vue de l'octroi ou non de droits de pratiquer la médecine dans le canton de Genève.

**III. Activités de la commission**

Durant la période considérée, la commission a examiné 19 plus 7 dossiers de médecins formés dans des pays hors UE, dont 2 dossiers ayant nécessité la relance à plusieurs reprises de l'Université émettrice des diplômes.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 24.03.2015, les pays d'origine des dossiers étaient : Albanie (1) ; Argentine (2) ; Australie (1) ; Azerbaïdjan (1) ; Brésil (1) ; Canada (1) ; Colombie (2) ; Ethiopie (1) ; Egypte (1) ; Îles Caïmans (1) ; Jordanie (1) ; Liban (2) ;

Paraguay (1) ; Russie (1) ; Syrie (1) ; Venezuela (1). Dans cinq cas sur dix-neuf, la recommandation de la commission a été défavorable.

Pour la période allant du 25 mars 2015 au 31 mai 2015, les pays d'origine des dossiers étaient : Le Liban (3 dossiers); le Maroc (1 dossier); la Chine (1 dossier); la Colombie (1 dossier); Cuba (1 dossier).

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par le service du médecin cantonal.

Il effectue les missions suivantes :

- renseignements aux personnes concernées ;
- envoi des dossiers aux membres de la commission ;
- traitement des dossiers par le groupe des droits de pratique, en fonction des préavis.

#### **V. Frais de la commission**

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

CHF 1690.-

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

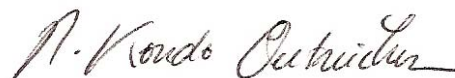
Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Professeur Jean-Luc RENY  
Président, depuis le 25 mars 2015



Docteur Mitsuko KONDO OESTREICHER  
Présidente



DEAS- DGS  
Service du médecin cantonal  
Rue Adrien-Lachenal 8  
1207 Genève

Genève, le 27 septembre 2016

**Rapport d'activité législature 2014-2018**  
**2<sup>e</sup> année**  
**(1<sup>er</sup> juin 2015 - 31 mai 2016)**

**Commission consultative chargée d'évaluer  
les titres étrangers en médecine**  
**(DEAS - Z 354)**

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF ; A 2 20) ;
- Article 7, lettre k, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF ; A 2 20.01) ;
- Article 29A du règlement sur les professions de la santé, du 22 août 2006 (RPS ; K 3 02.01).

**II. Compétences légales de la commission**

La commission a pour tâche d'évaluer les titres étrangers en médecine émis par des universités de pays hors Union Européenne (UE). Elle est chargée d'émettre des préavis à l'intention de la direction générale de la santé en vue de l'octroi ou non de droits de pratiquer la médecine dans le canton de Genève.

**III. Activités de la commission**

Durant la période considérée, la commission a examiné 24 dossiers de médecins formés dans des pays hors UE et un d'un médecin de nationalité qatarie formé en Irlande. Plusieurs dossiers ont nécessité des prises de renseignements ou documents additionnels.

La liste des dossiers par pays est présentée dans le tableau suivant.

PAYS	Nombre dossiers du 01.06.2015 au 31.05.2016
AFGHANISTAN	1
ALBANIE	1
ALGERIE	2
ARMENIE	1
AZERBAIDJAN	1
BRESIL	2
CAMEROUN	1
CANADA	1
EGYPTE	1
LIBAN	4
LYBIE	1
MALI	1
MACEDOINE	1
QATAR/IRELANDE	1
RUSSIE	1
RWANDA	1
TOGO	1
TUNISIE	2
UKRAINE	1
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>

#### IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le service du médecin cantonal.

Il effectue les missions suivantes :

- renseignements aux personnes concernées ;
- envoi des dossiers aux membres de la commission ;
- traitement des dossiers par le groupe des droits de pratique, en fonction des préavis.

#### V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

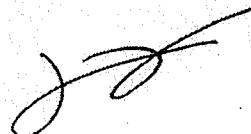
CHF 1625.-

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Professeur Jean-Luc RENEY  
Président



DEAS- DGS  
Service du médecin cantonal  
Rue Adrien-Lachenal 8  
1207 Genève

Genève, le 9 août 2017

**Rapport d'activité législature 2014-2018**  
**3<sup>e</sup> année**  
**(4 juin 2016 – 13 juin 2017)**

**Commission consultative chargée d'évaluer  
les titres étrangers en médecine**

**(DEAS - Z 354)**

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF ; A 2 20) ;
- Article 7, lettre k, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF ; A 2 20.01) ;
- Article 29A du règlement sur les professions de la santé, du 22 août 2006 (RPS ; K 3 02.01).

**II. Compétences légales de la commission**

La commission a pour tâche d'évaluer les titres étrangers en médecine émis par des universités de pays hors Union Européenne (UE). Elle est chargée d'émettre des préavis à l'intention de la direction générale de la santé en vue de l'octroi ou non de droits de pratiquer la médecine dans le canton de Genève.

**III. Activités de la commission**

Durant la période considérée, la commission a examiné 25 dossiers de médecins formés dans des pays hors UE.

La liste des dossiers par pays est présentée ci-après.

Pour la période allant du 4 juin 2016 au 22 novembre 2016, les pays d'origine des dossiers étaient : Azerbaïdjan (1) ; Brésil (1) ; Cameroun (2) ; Canada (1) ; Egypte (1) ; Emirat Arabes Unis (1) ; Liban (1) ; Etat de Palestine (1) ; Syrie (1) ; Tunisie (2) ; Ukraine (1) ; Venezuela (1) ; Vietnam (1).

Pour la période allant du 23 novembre 2016 au 13 juin 2017, les pays d'origine des dossiers étaient : Algérie (1) ; Brésil (1) ; Canada (2) ; Colombie (1) ; Monténégro (1) ; République Dominicaine (1) ; Serbie (1) ; Turquie (2)

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par le service du médecin cantonal.

Il effectue les missions suivantes :

- renseignements aux personnes concernées ;
- envoi des dossiers aux membres de la commission ;
- traitement des dossiers par le groupe des droits de pratique, en fonction des préavis.

#### **V. Frais de la commission**

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

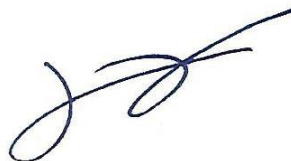
CHF 1625.-

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Professeur Jean-Luc RENY  
Président